



N° 13614*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU
D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies
au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore
sauvages protégées.

A. VOTRE IDENTITE
Nom et Prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : SNC Genas Aménagement représentée par la société 6 ^{ème} Sens Immobilier Entreprises, Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 30 Quai Claude Bernard Commune : LYON Code postal : 69007 Nature des activités : Promotion Immobilière Qualification : Directeur Associé – Jacques GARCES

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIITS, ALTERES OU DEGRADEES	
Nom scientifique Nom commun	Description (1)
REPTILES	
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Destruction de 17 647 m ² de friches industrielles x fourrés de peupliers
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	
Vipère aspic <i>Vipera aspic</i>	
AMPHIBIENS	
Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>	Destruction de 20 096 m ² de friches industrielles
OISEAUX	
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	Destruction de 43 889 m ² de friches industrielles en galets Destruction de 20 096 m ² de friches industrielles Destruction de 7 292 m ² de buissons mésophiles Destruction de 4 317 m ² de pelouses sèches
Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	
Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>	
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i>	
Martinet noir <i>Apus apus</i>	
Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i>	
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	
Pic vert <i>Picus viridis</i>	
Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i>	
Rosignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	
Rouge-gorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	

Rouge-queue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	
Rouge-queue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	
Serini <i>Serinus serinus</i>	
Traquet motteux <i>Oenanthe oenanthe</i>	
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	
MAMMIFERES	
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Destruction de 20 096 m ² de friches industrielles Destruction de 7 292 m ² de buissons mésophiles Destruction de 17 647 m ² de friches industrielles x fourrés de peupliers Destruction de 2 606 m ² de ronciers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION*			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention des dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>		
<p>Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :</p> <p>Création du lotissement d'entreprises « 6 park »</p> <p>Le projet, situé au cœur de la ZI Mi Plaine le long de la rocade Est, permet de soutenir les développements économiques et spatiaux de l'agglomération Lyonnaise par la réalisation d'un équipement structurant adapté à son environnement et en adéquation avec l'urbanisme et les attentes des décideurs locaux.</p> <p>A ce jour l'implantation de deux sociétés est prévue et va créer dès l'ouverture 105 emplois secs.</p>			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION*	
Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée	
Destruction	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Emprise des projets d'entreprises et des aménagements liés (voiries,...)
Altération	<input type="checkbox"/> Préciser :
Dégradation	<input type="checkbox"/> Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS *	
Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Bachelor of Science Management of nature (HEPIA Genève) – Ingénieur écologue – TACHON William
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/> Préciser
Autre formation	<input type="checkbox"/> Préciser

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION
Préciser la période :A compter de septembre 2017.

2

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION

Régions administratives : Auvergne – Rhône-Alpes
Départements : Rhône
Canton : Genas
Communes : Genas

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DES ESPECES CONCERNEES DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos.....
Renforcement des populations de l'espèce
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Mesures de protection réglementaires
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Mesures d'évitement et de réduction d'impact :

MEt1 - Mise en défends de l'emprise du projet avant travaux
MRt1 - Respect du calendrier écologique pour l'ensemble du site étudié
MRt2 - Préconisations générales sur les travaux et aménagements du projet pour l'ensemble du site étudié
MRte3 – Limiter la propagation des espèces invasives en phase travaux et d'exploitation
MRe4 – Réaliser une gestion raisonnée des espaces verts en phase d'exploitation
MRe5 – Favoriser l'accueil de la biodiversité par des aménagements en phase d'exploitation

Mesures de compensation d'impact, d'accompagnement et de suivis:

MC1 - Restauration des habitats d'espèces protégées
MAte1 - Assistance du maître d'ouvrage par un coordonateur environnement et un écologue, pendant et après les travaux
MAe2 - Plantation de haies multistrates après travaux
MS - Suivi naturaliste visant les espèces protégées concernées par la demande de dérogation et la flore invasive

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Restitution annuelle des différents documents produits lors de l'accompagnement chantier : visites de chantier, suivis de la mise en place des mesures, conformité par rapport aux engagements.
Restitution annuelle des résultats des suivis écologiques.
Transmission des éléments à l'autorité administrative.

*cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à Lyon

Le : 29 mai 2017

Votre signature

ONC GENAS AMENAGEMENTS
30 quai Claude Bernard - 69007 LYON
Tél. 04 72 56 39 30 - Fax 04 78 92 93 42
Capital 100 € - N° SIRET 800 223 513 00014
RCS 800 223 513 LYON - NAF : 6810Z